



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME
MOUS VERROMS PROSPÉRER LES FILS DU ST LAURENT
(D. SULTZ)



Abonnement : Un an (Canada)..... \$1.00
" " (Etats-Unis)..... 1.50
Strictement payable d'avance.

Jules-Edouard Prevost,
Directeur
ADMINISTRATION : SAINT-JEROME (TERREBONNE)

annonces : 1 1/2 c. la ligne agate, par insertion.
annonces légales : 10 c. la ligne nonpareil, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes.

CHEVIER

LABELLE

Le nationalisme est mort, vive M. Bourassa !

M. Henri Bourassa n'a pu entendre sir Wilfrid Laurier proclamer le gigantesque fiasco du nationalisme sans monter immédiatement sur ses échasses pour lui répondre : " Ne suis-je pas toujours là ? "

Oui, vous, mais les autres ? Car, après tout, le nationalisme doit être plus qu'un homme. Jadis M. Olivar Asselin l'appela pompeusement un parti qui devait naître sur le champ de mars. Plus tard, M. Bourassa lui-même déclara que le nationalisme n'était pas un parti, mais un mouvement. Après la bataille du 21 septembre 1911, les nationalistes se ruèrent à la course en marchant sur leurs principes, ce qui fit dire à sir Wilfrid Laurier que le nationalisme était bien un mouvement, mais un mouvement vers la crèche....

Aujourd'hui, M. Bourassa voulant défendre ce qui reste de son groupe, ne trouve pas dix justes à nommer ! A dire vrai, le nationalisme, sur la scène politique, se résume, aujourd'hui, à M. Bourassa.

Quoi qu'il dise et qu'il écrive, quoi qu'il persiste à plastronner dans les colonnes du *Devoir*, M. Bourassa doit avoir découvert que, contrairement à ce qu'il a cru pendant longtemps, son nombre n'est pas le centre du monde, pas même du Canada.

Tous comprennent, aujourd'hui, ceux mêmes que les charmes de ce grand ténor avaient séduits, que l'on ne peut résoudre les problèmes nationaux par le suffrage, que ce n'est pas nécessairement faire acte de bon Canadien que de taper tout le temps sur tout le monde sans jamais vouloir accepter sa part de responsabilité dans le gouvernement du pays.

M. Bourassa a écrit quatre articles en réponse au discours de sir Wilfrid Laurier à Saint-Hyacinthe. Rarement le directeur du *Devoir* s'est montré esbrouffeur plus abondant et plus sonore que dans ces articles qu'il a exhortés contre le parti libéral et son chef.

Il y a donné libre carrière à sa turlutaine antimariniste et, orné du panache de son indépendance, il a fait seul, suivi de loin par une demi-douzaine de pioupious, la parade nationaliste.

Au cours de ces longs articles M. Bourassa relève dans le discours de sir Wilfrid Laurier ce qu'il appelle des " absences de mémoire. "

Examinons ensemble, si vous le voulez bien, ces soi-disant " absences de mémoire " du chef de l'opposition et voyons si ce ne sont pas plutôt des faux jugements de M. Bourassa.

Parlant du rappel de la loi navale de 1910, tant demandé et tant promis par les nationalistes avant le 21 septembre 1911, le directeur du *Devoir* dit :

Les nationalistes n'étaient nullement tenus de réclamer, dès la première session, l'abrogation de la loi Laurier. Ils étaient justifiables de prendre pour acquis (sic) les déclarations du premier ministre et de lui accorder le sursis qu'il demandait.

Ah ! le bon billet qu'avait La Châtre !
C'est en se fiant à de si frivoles promesses qu'on arrive fatalement à être cocuifié, selon l'expression favorite de M. Bourassa, qui lui sied à ravir.

C'est tout le contraire qu'auraient dû faire les nationalistes s'ils avaient été logiques et sincères.

Après la campagne de 1911, faite par eux sur la seule et unique question de la loi navale, après avoir battu en brèche le gouvernement Laurier à propos de cette loi, après avoir promis le rappel de ladite loi qu'ils appelaient " maudite ", la première session du gouvernement Borden aurait dû les trouver aussi ardents, aussi intransigeants et aussi empressés à exiger le rappel de cette loi.

Trois nationalistes étaient entrés dans le cabinet sans condition, disait-on ; eh bien, c'était le temps pour leurs congénères politiques de se rendre compte de leur bonne foi. Les partisans de M. Bourassa n'en firent rien et celui-ci accepta alors cette attitude dont il les absout solennellement aujourd'hui.

Premier faux jugement.

Le chanteur nationaliste y va d'un cocorico sonore en se vantant d'avoir, le 15 octobre 1912, annoncé et dénoncé la contribution Borden, et il fait un reproche à sir Wilfrid Laurier de ne pas en avoir fait autant. Il écrit, à propos de l'élection de M. Coderre dans Hochelaga :

Le 4 novembre, dans une lettre à M. Létourneau, député provincial, M. Laurier commandait le désarmement sous prétexte qu'il ne connaissait nullement la politique navale du ministre. Or, cette politique qu'il ignorait le 4 novembre, il la connaissait le 22 octobre. Où et quand disait-il vrai ? A Sorel le 22 octobre, ou à Hochelaga le 4 novembre ?

Ici M. Bourassa se trompe, ce qui n'est pas nouveau, du reste. Dans le discours de Sorel dont parle M. Bourassa, M. Laurier n'a pas dit qu'il " connaissait parfaitement " la politique navale du ministre. Tout au contraire.

Voici ce que nous lisons dans le compte rendu que le *Devoir* même a publié de l'assemblée tenue à Sorel, le 22 octobre 1912 :

M. Laurier se refuse à discuter la politique du gouvernement avant qu'elle soit exposée par le gouvernement lui-même à la Chambre ; si elle est bonne nous l'approuverons, si elle est mauvaise, nous la combattrons. (Le *Devoir*, 23 octobre 1912).

Dans l'élection d'Hochelaga, le chef libéral a tenu la même attitude, de même qu'à la Chambre plus tard, tant que le cabinet n'eût pas énoncé sa politique navale. Tout le verbiage de M. Bourassa tombe donc dans le vide.

Deuxième faux jugement.

M. Bourassa aborde ensuite les manifestations du " mouvement " nationaliste à la Chambre.

La nomenclature des hauts faits de ses partisans fidèles est maigre et pitoyable. Sur dix-sept députés élus grâce à son " mouvement ", à peine une demi-douzaine ont fait quelques petits gestes qui permettent à M. Bourassa de dire en se gonflant la poitrine et la voix : le nationalisme n'est pas mort.

Quelle faible preuve de vitalité que la naïve tentative de M. Mondou proposant, le 3 décembre, un amendement prématuré qui ne repoussait pas seulement le principe de la contribution, comme l'écrivit M. Bourassa, mais aussi le principe que le Canada doit accorder son aide à la Grande-Bretagne en cas de besoin.

M. Bourassa ne dit pas la vérité quand il dit que sir Wilfrid Laurier vota contre cet amendement " pour accepter le principe de la contribution ". Voici les paroles de M. Laurier :

Pendant les vacances, j'ai, pour ma part, soutenu qu'il serait inopportun de discuter toute politique ayant trait aux choses de la défense avant de connaître la proposition que le gouvernement avait à nous faire.

..... Je crois qu'il est sage d'attendre que la politique du gouvernement nous soit communiquée avant d'exprimer une opinion.

..... Je n'exprimerai aucune opinion ni dans l'affirmative ni dans la négative, touchant la proposition énoncée dans l'amendement de l'honorable député (M. Mondou) ; mais pour ces raisons, je préfère voter contre. (Hansard, 3 décembre 1912).

M. Laurier et les libéraux n'ont donc pu voter, le 3 décembre, en faveur de la contribution Borden, puisqu'elle n'était pas encore proposée à la Chambre.

Troisième faux jugement.

M. Bourassa écrit :
Le 5 décembre, M. Borden proposa de voter trente-cinq millions en vue d'augmenter les forces navales de l'Empire.

Le 12 décembre, sir Wilfrid Laurier formula sa contre-proposition qui comportait l'acceptation du principe et du montant de la contribution et se bornait à suggérer un autre mode de dépenser les trente-cinq millions.

Ceci est aussi ridicule que faux.
Le parti conservateur voulait que le mode de dépenser les \$35,000,000 fût une contribution ; or, le chef de l'opposition suggéra un autre mode de dépenser cette somme ; donc il n'a pu accepter le principe de la contribution, comme l'en accuse M. Bourassa. D'ailleurs, dans la contre-proposition de M. Laurier, il est expressément dit :

Que cette Chambre croit de plus qu'augmenter la puissance et la mobilité de la marine impériale par l'adjonction de deux escadres fournies par le Canada sous le régime de la susdite loi (loi de 1910) et qui seraient stationnées sur les côtes canadiennes des océans Atlantique et Pacifique, respectivement, plutôt que recourir à une contribution soit d'argent, soit de

navires, est une mesure de beaucoup la plus propre à venir au secours de la défense navale impériale,.....

Et voici comment M. Borden a compris l'amendement Laurier :

L'honorable chef de l'opposition, par son amendement, tel que je l'interprète, demande que cette somme de \$35,000,000 soit dépensée, mais qu'elle serve à l'établissement d'une marine canadienne composée de navires construits au Canada. (Hansard, 13 février 1913).

Voici encore ce que M. O.-S. Crockett, député d'York, N.-B., conclut de l'amendement Laurier :

J'ai établi que le parti conservateur demande que la somme en question soit dépensée pour la défense commune de l'empire, tandis que l'opposition veut que cette somme soit limitée à la défense du territoire canadien, et en cela il prend une attitude similaire à celle adoptée ici, l'autre soir, par le député d'Yamaska (M. Mondou). (Hansard, 19 février 1913).

Il n'y a que M. Bourassa qui a vu dans l'amendement Laurier une approbation du principe de la contribution.

Quatrième faux jugement.

M. Bourassa, qui est bien obligé de se contenter de peu, chante encore la bravoure de ses acolytes — *rari nantes in gurgite vasto* — Mondou et Guibault qui présentent à la Chambre des amendements qui furent mis de côté pour vices de forme.

Et il semble faire un crime à M. Laurier et aux libéraux de ne pas avoir aidé ses disciples.

M. Bourassa oublie que les propositions de M. Mondou et de M. Guibault comportaient un blâme de la politique des libéraux. Si elles n'avaient contenu qu'une protestation contre la contribution Borden, les libéraux les auraient appuyées sans hésiter.

Cinquième faux jugement.

En rappelant que, lors du vote sur la proposition du ministre de même que sur la demande d'un plébiscite, à peine une demi-douzaine de nationalistes lui ont été fidèles, M. Bourassa a tort de se glorifier. M. Laurier avait dit à Saint-Hyacinthe que " pas un n'avait protesté ". En vérité, c'est bien près d'être ça.

Le peuple, qui, après tout, a du bon sens, se demande, en face de la grande comédie nationaliste dont M. Bourassa a été l'imprésario sans s'en apercevoir, si les rares nationalistes qui ont voté contre la contribution l'ont fait par principe ou seulement pour sauver leur peau dans leur coté.

Cette question a sa raison d'être.

M. Bourassa, en faisant défiler devant ses lecteurs les députés nationalistes — tantôt quatre, tantôt deux, une seule fois sept — ne fait que souligner la banqueroute lamentable de son " mouvement " qui devait sauver la patrie.

M. Bourassa poursuit sa nomenclature des faits qu'il montre sous un jour qu'il croit favorable à ses idées et défavorable aux libéraux. Ainsi, il reproche à M. German, député libéral, d'avoir fait une proposition qui comportait le principe de la contribution.

Le directeur du *Devoir* s'acharne à accrédiiter dans le public la légende que les libéraux ont accepté le principe de la contribution. Mais il n'y réussira pas, car les documents officiels le contredisent.

Dans le cas actuel, le bat de M. German était de ramener le gouvernement Borden à la loi navale de 1910, et il demandait que la dépense à faire le fût par un vote annuel de la Chambre. Et il déclarait :

J'ai dit et répété que je désapprouve entièrement ce projet de loi (de la contribution Borden) parce qu'il implique des principes subversifs de tous les principes pour le triomphe desquels les libéraux ont combattu de temps immémorial. (Hansard, 15 mai 1913).

Evidemment, M. German et les libéraux qui votèrent avec lui, n'acceptaient pas le principe de la contribution Borden.

Sixième faux jugement.

Mais nous en passons, pour en arriver au dernier chapitre de M. Bourassa.

Comme notre article est déjà long, nous ne relèverons que les deux points principaux de cette harangue écrite.

M. Bourassa dit, en parlant du projet naval de M. Laurier :

Ces flottes " canadiennes en temps de paix " deviendront, se'on le mot jamais contredit de M. Fielding, *impériales en temps de guerre* et serviront " à toutes les guerres justes ou injustes de l'Angleterre. "

La conclusion que tire ici M. Bourassa des paroles de M. Fielding est contredite par M. Fielding lui-même qui disait à la Chambre :

Si la Grande-Bretagne est en guerre avec une autre nation, le Canada, en tant que partie de l'empire, est en guerre. Mais il ne s'ensuit pas que dans tous les cas nous devons automatiquement ou autrement, placer nos navires de manière à ce qu'ils prennent part à la guerre. (Hansard, 19 avril 1910).

D'ailleurs, ce droit du Canada de refuser de prendre part à une guerre de l'Angleterre constituait précisément la différence entre la politique de M. Laurier et celle de M. Borden.

Tout le débat sur la loi navale de 1910 en fait foi.

Septième faux jugement.

M. Bourassa ne pouvait terminer sa série d'articles sans parler du " chancre du militarisme ". C'est ainsi qu'il considère la marine canadienne que désire établir le parti libéral.

Comment M. Bourassa peut-il parler ainsi après les résolutions de Saint-Eustache et les amendements de M. Mondou, où le principe du militarisme est reconnu puisque l'on y admet et demande l'organisation de notre défense navale ?

Tout en réagissant contre le militarisme à outrance et les armements exagérés, faut-il, parce que certaines maisons réalisent inévitablement des profits dans la construction des armes, conclure que les nations ne doivent plus s'armer et se mettre en bon et légitime état de défense ?

La guerre existera toujours, malheureusement, car les causes de discords existeront toujours. La solution pacifique des discords internationaux est encore loin de nous.

Le Canada, qui a déjà sa petite armée de terre à laquelle M. Bourassa n'a pas d'objection, doit commencer à organiser sa défense navale.

Nous ferons voir, dans de prochains articles, que la création d'une marine est conforme à l'esprit national qui doit animer les Canadiens, qu'elle est prévue par notre constitution et a été voulue, en principe, par tous les hommes d'Etat de la Confédération.

En un mot, ce que M. Bourassa craint comme étant le " virus du militarisme " est considéré par nous comme un noble sentiment de patriotisme.

Cet sentiment est partagé par la majorité du peuple canadien et notamment des Canadiens-français, à tel point que le mouvement nationaliste s'est dissipé comme la brume du matin.

Chaque jour l'isolement se fait plus grand autour de M. Bourassa, tandis que sir Wilfrid Laurier compte des partisans et des admirateurs plus nombreux et plus enthousiastes que jamais.

Le chant du " vieux coq " libéral, qui semble faux à M. Bourassa, a plus d'écho dans les cœurs canadiens que les notes aiguës du ténor du *Devoir* qui, après plusieurs années de vocalise, ne trouve plus que sept députés pour chanter à l'unisson avec lui.

JULES-EDOUARD PRÉVOST

Meli-Melo

Ancien dictionnaire de la Nouvelle-France

Nous lisons dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Québec* :

" M. A.-Léo. Leysmarie, publiciste français, nous annonce la trouvaille d'un dictionnaire de géographie de 1726 où, au tome III, se trouvent quelques feuilles sur la Nouvelle-France.

" Cet in-folio ne porte pas de nom d'auteur, mais on l'attribue généralement à Claude Marin Saugrain, qui aurait obtenu l'autorisation de le publier dès 1723

" M. Leysmarie a communiqué ces feuilles, pour publication, à notre confrère de L'AVENIR DU NORD, Saint-Jérôme, Terrebonne. "

Le coût du canal de Panama

La longueur totale du canal de Panama, depuis les fonds de 12 mètres dans l'océan Atlantique jusqu'aux fonds de 12 mètres

de l'océan Pacifique, est de 50 milles, exactement la moitié de la longueur du canal de Suez.

Quand cette grande œuvre sera achevée, écrit M. Quellenec, ingénieur-conseil de la compagnie du canal de Suez, elle représentera une excavation de quelque 170 millions de mètres cubes.

La dépense faite par le gouvernement des Etats-Unis pour achever le canal est énorme ; elle est évaluée actuellement à 375 millions de piastres. Avec les travaux imprévus et les fortifications, pour lesquelles le gouvernement des Etats-Unis se propose de dépenser 20 millions de dollars, elle atteindra vraisemblablement 400 millions de piastres.

D'autre part, un spécialiste, M. Emery Johnson, calcule qu'en 1915 le canal de Panama aura un trafic de \$10,500,000 tonnes.

Conférences sur le Canada

Dans les dernières semaines de juin, M. Edouard Montpetit, professeur de l'université Laval de Montréal, a donné à Paris deux conférences : la première sous la présidence de M. Louis Madelin, *Les survivances françaises au Canada*, la seconde sous la présidence de M. E. Lamy, *L'avenir des relations entre la France et le Canada*.

Ces conférences avaient été organisées par la section du Canada du comité Franco-Américain et l'association de la *Canada-dienne*.

D'autre part, devant la *Société Bretonne de la Géographie* de Lorient, M. de Marquessac, commissaire principal de la marine française, a donné une conférence sur les îles du Cap-Breton, du Prince-Edouard et d'Anticosti.

Le conférencier a fait remarquer que l'importance de ces îles du Saint-Laurent était très grande au XVIIIe siècle, plus grande qu'aujourd'hui même, malgré les progrès économiques qu'elles ont réalisés. C'était le temps où la France possédait le Canada, et où les Anglais, maîtres de Terre-Neuve et de l'Acadie, en surveillaient l'entrée. Louisbourg était alors la plus importante station navale sur la côte de l'Atlantique, et les Anglais lui firent subir deux sièges, en 1744 et en 1748, qui se terminèrent par sa chute.

M. de Marquessac paraît heureux de dire que les anciens colons ont été remplacés par d'autres colons français du Canada et que l'on continue à parler au Cap-Breton et à l'île du Prince-Edouard le vieux langage de nos aïeux, avec l'accent traînant de la Normandie, d'où ces colons étaient originaires.

Arrivée de M. F.-X. Mercier

M. F.-X. Mercier, ténor canadien-français, est arrivé à Québec, samedi soir, avec son épouse.

Les parents et de nombreux amis de notre distingué compatriote étaient à sa rencontre.

M. Mercier revit avec émotion son père et tous ses amis après une longue absence.

Mme Jeynevald, épouse de M. Mercier, est une artiste de grand talent. Elle prendra part à la série de concerts que M. Mercier a l'intention de donner au Canada. Tous deux sont descendus à la demeure de M. F.-X. Mercier père, à Limoilou.

M. Mercier se dit enchanté de se retrouver une fois de plus à Québec, sa ville natale, mais il regrette de ne pouvoir faire un long séjour au Canada obligé qu'il est de retourner à l'automne en Europe où il a contracté toute une série d'engagements dans le sud de la France pour l'hiver et le printemps prochain.

Le premier concert de M. et Mme Mercier aura lieu à Montréal, le 18 septembre, et le 24 ce sera au tour de Québec.

Sa carrière !

M. Bruno Nantel, ministre du revenu de l'intérieur dans le cabinet Borden, laissera bientôt son poste pour accepter une bonne position très lucrative.

La carrière politique de notre député n'aura pas été brillante et son passage au ministère ne fera pas époque dans l'histoire du Canada.

M. Bruno Nantel restera célèbre par le reniement de ses principes et la trahison de ses amis, mais, à part cela, il sera considéré dans nos annales, non comme un chef, mais comme l'intermédiaire de gaieté nécessaire au cirque de la politique.

Un voyage peu avantageux

L'hon. George-E. Foster est revenu le 20 août, de la tournée qu'il avait entreprise à travers le monde comme commis-voyageur du Canada. Il l'avait commencée le 10 février dernier lorsqu'il est parti pour l'Australie. Au cours de ce voyage il a visité la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Chine, le Japon et s'est arrêté à divers endroits. On ne peut guère dire que cette longue tournée de six mois ait été bien avantageuse pour le Canada. Nos débouchés ne se sont pas élargis d'un pouce. M. Foster n'a pas rapporté de commandes. Quelques maigres promesses de l'Australie

voilà le seul résultat apparent de ce long et coûteux voyage. Peut-être, dans l'avenir, les Australiens consentiront-ils à établir une préférence mutuelle avec le Canada. Mais à titre de commis-voyageur, l'hon. George-E. Foster n'a pas été très brillant. Il faut espérer toutefois que comme l'hon. M. Crothers il a fait un " superbe voyage " dont le Canada devra régler le compte.

Quarante ans !

Nos compliments et nos meilleurs vœux à la courageuse revue *Le Naturaliste Canadien* qui entre dans sa quarantième année.

Il en mourra.

Quand M. Bourassa parle à Saint-Hyacinthe, ceux qui l'applaudissent sont de grands patriotes, les seuls vrais patriotes. Quand Sir Wilfrid Laurier parle à Saint-Hyacinthe, ceux qui l'applaudissent, d'après M. Bourassa qui va jusqu'à écrire dans le *Devoir*, ne sont que les " patriotes du marché-au-foin. "

Cet homme là mourra d'une hypertrophie du moi.

Les finances provinciales.

L'hon. M. Mackenzie, trésorier provincial, vient de rendre public l'état des finances de la province de Québec à la fin du dernier exercice clos le 30 juin.

A cette date les recettes annuelles se sont élevées à \$8,382,737.13, et les dépenses à \$7,953,984.99, laissant en caisse un excédent de \$428,752.14.

Il faut noter que, durant l'année financière 1912-1913, la balance de l'emprunt de 1882 a été remboursée et la dette diminuée de \$699,783.54.

Ce sont des résultats plus que satisfaisants si l'on considère l'état général plutôt précaire des affaires qui a prévalu pendant la majeure partie de l'année.

Pensées.

Rien ne s'assoit, dans l'ordre moral, que sur la justice ; rien ne dure que par elle.

LACORDAIRE

La gloire des grands hommes se doit toujours mesurer aux moyens dont ils se sont servis pour l'acquiescer.

De LA ROCHEFOUCAULD

Pour rire

Simple problème.
Deux cyclistes partent ensemble. L'un des deux à une avance de cinq cents pieds sur l'autre ; mais ce dernier à une vitesse plus grande de trois cent pieds à la minute. Où se rencontreront-ils au bout de quatre heures ?
— Chez l'aubergiste !

Pas de subterfuge

L'Action Perfidie est embarrassé par l'attitude du gouvernement catholique de la Belgique qui vient de décider l'instruction obligatoire.

Ses dénonciations antérieures, ses excommunications, son exploitation chontée de la doctrine de l'église se trouvent contredites et renversées par ce qui arrive en Belgique.

Elle sent quelle posture ridicule est la sienne et elle cherche à en sortir par un subterfuge qui ne trompera pas ceux qui lisent L'Action Sociale et qui savent qu'à propos de tout et à propos de rien, notamment à propos de l'instruction obligatoire, elle a tenté par tous les illogismes et toutes les exagérations à compromettre le parti libéral et à confondre les libéraux avec les francs-maçons ou, du moins, à les faire passer pour de très mauvais catholiques.

Voici comment elle cherche à dissimuler sa déconvenue :

" — Mais, nous dit-on, vous avez traité de francs-maçons et condamné au nom de " la doctrine catholique ceux qui sont partisans de l'obligation scolaire, allez-vous " traiter de francs-maçons les catholiques " belges ?

" — Cette objection repose sur un mensonge ou sur une exagération grotesque " de la vérité "....

Pour parler ainsi il faut que L'Action Perfidie compte sur l'absence de mémoire de ses lecteurs.

A plusieurs reprises elle a condamné l'instruction obligatoire comme contraire à la doctrine de l'Eglise. A ce sujet même nous avons écrit un article qui lui a fort déplu, où nous lui demandions de cesser d'exploiter la doctrine catholique.

Plusieurs fois aussi L'Action Perfidie a fait un procès de tendance aux partisans de l'instruction obligatoire, les accusant de faire cause commune avec les francs-maçons.

Que L'Action Sociale ne s'imagine pas que par la seule vertu de sa plume traçant les mots mensonge et exagération, elle fera disparaître comme par enchantement les faits qui la gênent aujourd'hui.

Nous allons rappeler quelques-unes de nos pensées, puisées ici et là dans les nombreux articles qu'elle a écrits pour essayer de nous compromettre et de nous confondre.

"Le principe même de l'instruction obligatoire restera toujours condamnable à la seule lumière des principes catholiques."

(L'Action Sociale, 30 novembre 1912)

Attrapez, catholiques de la Belgique.

"L'instruction obligatoire est contraire à une vérité fondamentale du droit naturel et de la doctrine catholique."

(L'Action Sociale, 30 novembre 1912)

Le gouvernement catholique de la Belgique ne savait pas cela, sans doute!

"L'instruction obligatoire blesse les droits inaliénables du père de famille en matière d'instruction publique, comme aussi ceux de l'Eglise."

(L'Action Sociale, 30 novembre 1912)

Le clergé belge l'a évidemment oublié!

Voyons, maintenant, ce que l'Action Sociale alias Perfidie, pense de ceux qui sont en faveur de l'instruction obligatoire:

"Sans raisons d'ordre pratique (1) et pour

(1) C'est ce qui est discutable et doit être discuté en dehors de la théologie.

le seul motif de favoriser la réalisation d'utopies révolutionnaires, ou pire encore, (2) pour favoriser les projets d'ennemis déclarés de la société chrétienne et de l'Eglise, on ferait une loi aussi dangereuse (l'obligation scolaire) sans engager sa conscience devant Dieu et devant l'Eglise!"

"Voici une loi qui fait partie du plan maçonnique, (3) qui, partout ailleurs, a été le prétexte ou l'accompagnement des autres lois promulguées pour enlever l'âme de l'enfant à la tutelle de ses parents et de l'Eglise."

(L'Action Sociale, 9 décembre 1912)

En Belgique, les catholiques ne sont pas de l'école de l'Action Sociale, évidemment.

Et c'est tant mieux.

Une fois de plus, il apparaît avec évidence que l'on peut être catholique et même bon catholique et ne pas être de l'opinion de l'abbé D'Amour ou du Dr Dorion sur plus d'une question.

Nous reconnaissons à l'Action Sociale le droit de penser à sa guise et d'émettre librement son opinion mais à condition qu'elle ne le fasse pas au nom de la doctrine de l'Eglise dont elle a l'habitude de se prévaloir pour combattre les idées de ceux qui ne pensent pas comme elle.

(2) Le voilà qui pointe le procès de tendances

(3) Ça y est! Brrr!...

PROGRAMME DU CONGRÈS

Vendredi soir, 12 septembre. Réception solennelle de Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque, par les autorités religieuses et municipales de la ville. Adresses de bienvenue. Bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement. Illumination. Samedi, 7.30 heures du matin. — Messe des enfants avec chants, préparation et action de grâces publiques à la communion générale. 10 heures à midi. — Réunion sacerdotale. 3 heures à 5 heures du soir. — Réunion des dames dans la salle du collège. Réunion des instituteurs et institutrices dans la salle du collège. Réunion des jeunes gens de l'A. C. J. C. 7.30 heures. — Réunion des hommes dans la salle du collège. Dimanche, 9.30 heures. — Messe pontificale en plein air: sermon de circonstance. 11.30 heures. — Messe basse. 3 heures de l'après-midi. — Procession du Très Saint-Sacrement. Illumination et feu d'artifice dans la soirée.

Patriotisme et armements

Les agissements des Krupp

Encore des révélations

Nous traduisons de l'Evening Post, de New-York:

On nous écrit de Berlin:

"Les faits de procéder de la justice militaire sont étranges. Deux cours martiales ont siégé dernièrement pour juger deux groupes de sept hommes. Dans un cas, six des sept accusés ont été trouvés coupables de désobéissance, corruption et trahison de secrets militaires. Les autres sept soldats avaient eu une rixe avec un sergent de la gendarmerie dans une auberge. La première affaire est connue dans tout l'univers, sous le nom de scandale de l'usine Krupp."

Il s'agit dans la seconde du procès des réservistes d'Erfurt. On a infligé aux accusés de l'affaire Krupp des sentences d'emprisonnement qui se réduisent à des mois. Les tapageurs d'Erfurt ont été condamnés, trois, à cinq années d'emprisonnement aux travaux forcés, deux, à cinq ans de prison, un à douze mois, et l'autre, à sept mois. Les gens d'Erfurt étaient des ouvriers appelés pour une seule journée à une parade, et ils ne croyaient pas être soumis à la loi militaire, quand ils dirent son fait au gendarme. Les hommes de la maison Krupp étaient des employés occupant des positions de confiance. Cependant on ne leur a fait sentir que le dos de l'épée de la justice, mais on a frappé avec le taillat les soldats d'Erfurt."

Ces deux affaires ont placé l'administration militaire sous un jour extrêmement défavorable. La cruauté des sentences portées contre les hommes d'Erfurt a permis aux socialistes de forcer le gouvernement à amender le code pénal lors de la dernière étude du bill de l'armée au Reichstag. L'affaire Krupp a compromis tout le problème du militarisme et fournit à ses adversaires un argument que ni le temps ni la coutume ne pourront extirper. La chose n'est pas à être grandement exagérée. Ce n'est pas un autre scandale du Panama. Nous sommes simplement en présence de pots-de-vin qui doivent leur importance non pas aux hommes mais aux institutions compromises. Presque tout le monde sait que l'usine Krupp est à la tête des manufactures des plus gros instruments de guerre. On a entendu parler partout de cette étonnante maison; de ses soixante dix mille employés; de ses succès incomparables dans la fabrication du fer et de l'acier pour toutes sortes d'usage; de la transformation d'un village en la grande ville d'Essen; qui sera certainement la deuxième ville d'Allemagne au prochain recensement; de ses ressources mentales inépuisables; de ses ressources matérielles inépuisables; de cette croissance extraordinaire d'un siècle, depuis le premier Frédéric Krupp, qui mourut à la porte de la banquette, jusqu'à la baronne régnante Bertha, que l'on dit le plus riche des soixante-sept millions de sujets du Kaiser. Il y a sept ans les Krupp commencent à sentir la concurrence de la maison Ehrhardt, de Düsseldorf. Les Ehrhardt avaient fabriqué une pièce de campagne qui pendant un certain temps brisa le monopole des Krupp et fut acceptée dans l'armée allemande et d'autres armées. On donna des commandes de canons et de munitions à la fabrique de Düsseldorf qui aurait dû aller à Essen et il sembla que l'agent des Krupp à Berlin ne déployait pas assez d'activité. Ceux-ci avaient à leur service à Essen un ancien artiller, nommé Brandt, homme énergique et de haute stature dont ses chefs faisaient l'éloge. Il fut envoyé à Berlin comme assistant de Herr Von Schuetzen, le chef du bureau de Berlin.

Il n'est pas aisé de définir les instructions qui lui furent données, mais Brandt comprit que son rôle était de découvrir quelles étaient les commandes que préparait le ministre de la guerre, quelles étaient les compagnies rivales et quels prix elles offraient. Plusieurs anciens camarades de Brandt avaient été élevés à des emplois de commis dans les bureaux de l'ordonnance et c'est à eux que Brandt s'adressa. Comme on l'a fait remarquer plusieurs fois au cours du procès il avait le salaire du commandant d'un régiment. C'est-à-dire \$1,875 par an, plus une subvention pour ses dépenses, laquelle fut augmentée jusqu'à l'époque de son arrestation et atteignit le chiffre de \$875. Brandt fit la connaissance d'un fonctionnaire du nom de Thilian qui était parvenu au rang de lieutenant d'ordonnance. En échange de diners à ce personnage dans des restaurants aux prix modiques et lui versant des sommes d'argent variant de \$2.50 à \$5.00, véni abo-cadeaux et non des prêts d'après la cour, Brandt décida Thilian à lui fournir des renseignements sur les prix des usines du même genre et des choses plus confidentielles relatives à la construction des pièces d'artillerie. Plus tard Thilian fut nommé à une autre position et Schlander, son successeur, présenté par lui à Brandt, continua à le renseigner confidentiellement de même que l'ancien. Hinst, qui remplaça Schlander. Brandt étendit le cercle de ses connaissances graduellement, et il eut un jour sur sa liste de diners et de cadeaux un autre lieutenant, Hoge, deux soldats, Schmidt et Drosse, et Pfiffer, du bureau civil de la guerre. Ses rapports à Essen étaient devenus plus volumineux et plus nombreux et les paquets enclavés de la diminution de la concurrence, avaient augmenté le crédit des dépenses et fait entrevoir l'espoir d'arriver à la plus haute position à Berlin. Bref, tout allait pour le mieux lorsque la mèche fut éteinte.

La preuve n'a pas tout à fait été établie, mais il a été révélé que, au mois d'octobre dernier, le député socialiste Herr Liebknecht envoya au ministre de la guerre des copies de quinze rapports au sujet desquels il demanda une enquête. Le ministre fit les recherches demandées et expulsa de son bureau de Berlin un noble portant le nom de Von Netzen. La police fut chargée de surveiller les employés Krupp dans la capitale. Elle acquit promptement la certitude que le coupable était B. andt. On l'arrêta au mois d'avril et l'on trouva aux usines Krupp sept cents rapports contenant des renseignements confidentiels qui venaient de lui. L'identité des fonctionnaires de l'ordonnance coupables de livrer des secrets avait été établie dans l'intervalle. Il n'y avait eu qu'à surveiller les employés après les heures de bureau et à constater qu'ils rencontraient Brandt. Celui-ci et tous ses complices, excepté Pfiffer, firent des aveux et la cour martiale n'eut qu'à les déclarer coupables. Il y aura maintenant un procès devant un tribunal civil pour fixer la culpabilité des directeurs et des employés de la maison Krupp qui prenaient connaissance des rapports secrets. D'après les témoignages recueillis dans la cause, les pots-de-vin furent très légers en vérité. Les officiers se vendirent pour des diners à bon marché et des présents variant de deux à vingt-cinq dollars. Les condamnations sont donc raisonnables. Les vrais coupables sont les directeurs de la compagnie Krupp qui placèrent Brandt à Berlin et mirent à profit les renseignements qu'il obtint sans chercher à en connaître la source. Il reste à voir comment ils seront traités par le tribunal civil.

Et, maintenant, qu'étaient-ce que l'incident d'Erfurt? Sept ouvriers avaient participé à une revue de réservistes. Ils avaient passé la soirée à s'amuser et à boire dans une auberge. Leur uniforme enlevé, ils ignoraient qu'ils étaient soldats pour la journée et soumis à la loi militaire. Ils avaient causé du désordre dans l'établissement et le patron avait appelé un constable. Celui-ci ne pouvant leur tenir tête avait demandé l'aide d'un sergent de la gendarmerie. Tous leurs, ils avaient répondu aux remontrances de ce dernier qu'ils étaient des ouvriers libres et des socialistes et l'affaire s'était terminée par une collision dans laquelle le sergent avait joué du sabre avec un certain effet. Devant la cour le procureur de l'Etat prétendit que le langage des accusés avait été entendu par d'autres personnes qui auraient pu être incitées à attaquer le gendarme et que, conséquemment, l'offense dite "émeute militaire" était prouvée. En toute probabilité, en admettant les faits cette opinion était bien fondée juridiquement et les juges prononcèrent les sentences les plus légères possible. Les accusés qui avaient espéré se tirer de leur mauvais pas avec un emprisonnement de quelques jours ou une amende, prirent le chemin de la prison en versant des larmes qui attiraient la pitié.

Le Reichstag ayant amendé la loi il est probable que ces hommes auront le bénéfice du changement qui permet d'indiger un emprisonnement de six mois dans les cas d'émeute militaire accompagnée de circonstances atténuées. Mais le public sera longtemps sans oublier le contraste entre les deux groupes de sept prisonniers, leurs offenses et leurs sentences."

Le congrès s'annonce splendide. On voit déjà se dresser partout dans le village des charpentiers gantés, que recouvrent bientôt de riches draperies. Ce sont des reposoirs, des arches, des baldaquins, dressés d'après les plans de l'architecte Alphonse Venne, de Montréal. Des décorations en sont confiées à la compagnie des Arts et Métiers, de Montréal. Depuis plusieurs semaines, de non-brux comités travaillent pour rendre aussi belles que possible ces fêtes en l'honneur de l'Eucharistie.

Le congrès s'annonce splendide. On voit déjà se dresser partout dans le village des charpentiers gantés, que recouvrent bientôt de riches draperies. Ce sont des reposoirs, des arches, des baldaquins, dressés d'après les plans de l'architecte Alphonse Venne, de Montréal. Des décorations en sont confiées à la compagnie des Arts et Métiers, de Montréal. Depuis plusieurs semaines, de non-brux comités travaillent pour rendre aussi belles que possible ces fêtes en l'honneur de l'Eucharistie.

Le congrès s'annonce splendide. On voit déjà se dresser partout dans le village des charpentiers gantés, que recouvrent bientôt de riches draperies. Ce sont des reposoirs, des arches, des baldaquins, dressés d'après les plans de l'architecte Alphonse Venne, de Montréal. Des décorations en sont confiées à la compagnie des Arts et Métiers, de Montréal. Depuis plusieurs semaines, de non-brux comités travaillent pour rendre aussi belles que possible ces fêtes en l'honneur de l'Eucharistie.

Le congrès s'annonce splendide. On voit déjà se dresser partout dans le village des charpentiers gantés, que recouvrent bientôt de riches draperies. Ce sont des reposoirs, des arches, des baldaquins, dressés d'après les plans de l'architecte Alphonse Venne, de Montréal. Des décorations en sont confiées à la compagnie des Arts et Métiers, de Montréal. Depuis plusieurs semaines, de non-brux comités travaillent pour rendre aussi belles que possible ces fêtes en l'honneur de l'Eucharistie.

Le congrès s'annonce splendide. On voit déjà se dresser partout dans le village des charpentiers gantés, que recouvrent bientôt de riches draperies. Ce sont des reposoirs, des arches, des baldaquins, dressés d'après les plans de l'architecte Alphonse Venne, de Montréal. Des décorations en sont confiées à la compagnie des Arts et Métiers, de Montréal. Depuis plusieurs semaines, de non-brux comités travaillent pour rendre aussi belles que possible ces fêtes en l'honneur de l'Eucharistie.

Le congrès s'annonce splendide. On voit déjà se dresser partout dans le village des charpentiers gantés, que recouvrent bientôt de riches draperies. Ce sont des reposoirs, des arches, des baldaquins, dressés d'après les plans de l'architecte Alphonse Venne, de Montréal. Des décorations en sont confiées à la compagnie des Arts et Métiers, de Montréal. Depuis plusieurs semaines, de non-brux comités travaillent pour rendre aussi belles que possible ces fêtes en l'honneur de l'Eucharistie.

Le congrès s'annonce splendide. On voit déjà se dresser partout dans le village des charpentiers gantés, que recouvrent bientôt de riches draperies. Ce sont des reposoirs, des arches, des baldaquins, dressés d'après les plans de l'architecte Alphonse Venne, de Montréal. Des décorations en sont confiées à la compagnie des Arts et Métiers, de Montréal. Depuis plusieurs semaines, de non-brux comités travaillent pour rendre aussi belles que possible ces fêtes en l'honneur de l'Eucharistie.

Le congrès s'annonce splendide. On voit déjà se dresser partout dans le village des charpentiers gantés, que recouvrent bientôt de riches draperies. Ce sont des reposoirs, des arches, des baldaquins, dressés d'après les plans de l'architecte Alphonse Venne, de Montréal. Des décorations en sont confiées à la compagnie des Arts et Métiers, de Montréal. Depuis plusieurs semaines, de non-brux comités travaillent pour rendre aussi belles que possible ces fêtes en l'honneur de l'Eucharistie.

Le congrès s'annonce splendide. On voit déjà se dresser partout dans le village des charpentiers gantés, que recouvrent bientôt de riches draperies. Ce sont des reposoirs, des arches, des baldaquins, dressés d'après les plans de l'architecte Alphonse Venne, de Montréal. Des décorations en sont confiées à la compagnie des Arts et Métiers, de Montréal. Depuis plusieurs semaines, de non-brux comités travaillent pour rendre aussi belles que possible ces fêtes en l'honneur de l'Eucharistie.

Le congrès s'annonce splendide. On voit déjà se dresser partout dans le village des charpentiers gantés, que recouvrent bientôt de riches draperies. Ce sont des reposoirs, des arches, des baldaquins, dressés d'après les plans de l'architecte Alphonse Venne, de Montréal. Des décorations en sont confiées à la compagnie des Arts et Métiers, de Montréal. Depuis plusieurs semaines, de non-brux comités travaillent pour rendre aussi belles que possible ces fêtes en l'honneur de l'Eucharistie.

Société d'agriculture No. 1 du comté de Terrebonne EXPOSITION ANNUELLE JEUDI 4 SEPTEMBRE 1913 A SAINT-JEROME Billets à moitié prix sur les lignes du Pacifique Canadien et du Canadien Nord Pour toutes informations, s'adresser à S.-G. LAVIOLETTE, Président ou à J.-V. LEONARD, Sec.-Trés.

Les progrès de l'ataxie locomotrice sont enrayés dans plusieurs cas lorsque le sang est rendu pur, riche et rouge. Ce n'est pas une liste partielle des maladies qui sont dues au sang impur et aqueux, et toutes peuvent être guéries en fournissant au sang les agents qui lui manquent. Voilà exactement ce que font les Pilules Roses de Dr Williams. Leur but principal est de faire du sang riche et rouge, et ce bon sang atteint tout organe et tout nerf du corps humain ce qui chasse la maladie et donne une santé et une force nouvelles à des milliers de gens faibles et abattus. Demandez à vos voisins. Il n'existe pas un coin habité au Canada où les Pilules Roses de Dr Williams n'aient soulagé quelque personne souffrante et dans tout ce pays il y a des gens reconnaissants qui n'hésitent pas à déclarer qu'ils doivent la santé, et en certains cas la vie même, à cet excellent remède. Si vous souffrez commencez à vous guérir aujourd'hui en prenant les Pilules Roses de Dr Williams. Vendues par tous les marchands de remèdes 50 cts la boîte ou six boîtes pour \$2.50, ou expédiées franco par la poste, sur réception du prix, par The Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

CHRONIQUE Comment punir les enfants

Punir les enfants! Trois mots qui font saigner le cœur de bien des parents, de bien des grands-parents "gâteau". Et, cependant, ne pas réprimer les étourderies, les tendances fâcheuses de la jeunesse serait manquer au plus sérieux des devoirs. Mais il faut toujours choisir la punition qui développera le raisonnement chez l'enfant et ne portera pas atteinte à cet admirable sens de la justice que nous avons d'instinct durant nos premières années et qu'altère trop souvent une éducation mal comprise. Il ne faut pas confondre les punitions comme le châtiement d'une faute commise, mais comme un moyen d'amendement destiné à modifier certains penchants fâcheux, à détruire de mauvaises habitudes et développer certaines qualités. La plupart des parents répugnent à infliger des punitions corporelles, ou, s'ils le font, c'est rarement de sang froid; la fille, les bourrades administrées dans un moment de colère soulagent plus les juges qu'ils ne contribuent au bien moral des coupables. D'autres méthodes de punitions doivent être employées lorsqu'on a en vue l'intérêt de l'enfant et qu'on veut surtout prévenir les récidives. Sauf dans les cas où l'enfant agit délibérément qu'il est dans son tort en commettant certaines actions, il ne doit jamais être puni pour une première erreur. Si l'enfant, de ses mesures doit être prises pour éviter de nouvelles sottises, et à une seconde faute il sera bon de châtier. Mais rien n'est plus contraire à la discipline que de menacer sans agir; mieux vaut donc ne pas réprimer que de faire de vaines menaces.

La punition doit être proportionnée à la faute dont elle est la conséquence naturelle. Elle doit, en outre, porter la marque de cette conséquence. Un enfant paresseux qui persiste à arriver en retard pour le déjeuner sera privé non pas de nourriture, mais des choses qu'il aime particulièrement. Doit-il faire une promenade, une course ou une excursion, s'il n'est pas prêt au signal du départ, on pourra le laisser à la maison. L'amer désappointement qu'il éprouvera lui fera apprécier par la suite la valeur de la ponctualité. Les enfants se disent parfois malades pour échapper à leurs obligations scolaires. Nous n'avons tous qu'à rappeler nos souvenirs pour trouver de semblables méfaits. Celui-ci se plaint de maux de tête au moment précis où il doit faire un devoir ou partir pour la classe; on n'ose insister de crainte que le mal soit réel et s'aggrave. S'il y a supercherie, elle ne résiste pas à ce traitement; que le petit malade soit alors recouché, sans livres, ni images, ayant une boule d'eau chaude aux pieds. Si la souffrance est réelle, ce sera le meilleur moyen de l'adoucir; si elle est feinte, le silence, la solitude et l'obscurité lui deviendront bientôt insupportables; il fera tout pour y échapper et trouvera même charmantes les occupations qui lui paraissent ennuyeuses.

La propreté est plus naturelle à certains enfants qu'à d'autres, mais il est facile d'en donner l'habitude à ceux pour lesquels elle ne serait pas instinctive. L'enfant est généralement sensible au ridicule, et sans développer outre mesure cette sensibilité, on peut s'en servir comme moyen d'éducation. Un garçonnet qui mangear sans soin et répandait sur la table le contenu de son assiette et de son verre avait à sa place un morceau de toile cirée; mangeant comme un bébé, il devait être traité comme tel, lui disait-on. Cette offense à sa dignité suffit au bout de peu de temps à le rendre soigné. Tel autre devait pour chaque tache payer une amende prélevée sur sa petite bourse. Celui-ci qui venait à table sans s'être lavé les mains et brossé la chevelure au préalable, ne recevait aucune observation, ses parents semblaient ignorer son existence et nul ne s'occupait à le servir; après quelques instants de confusion, le coupable s'excusait et demandait à aller réparer sa négligence. Le chapeau jeté négligemment, au retour de la promenade peut se couvrir au bras jusqu'à ce que l'enfant ait pris l'habitude de le remettre à la place assignée. Un autre petit garçon qui restait coiffé de son bonnet dans la maison, fut condamné à rester couvert un jour et deux jours sans qu'il lui fût même permis d'lever sa coiffure pour saluer les hôtes de sa pau-

Je ne crois pas à l'efficacité des corrections pour les très jeunes enfants qui ne comprennent pas pourquoi elles leur sont infligées. Le bébé est si faible que rien n'est plus facile d'échapper à ses petites colères et que toutes les punitions inventées par quelques observateurs de mauvaise composition ne peuvent érien contribuer à son éducation future. Attendez qu'il comprenne pour être sévère, et soyez-le avec beaucoup de tendresse. Suzanne Caron

Exposition annuelle De chevaux ardennais et ardennocanadiens A Saint-Jovite, 4 sept. 1913, jeudi, à 2 hrs. de l'après-midi, à l'hôtel Daoust; A Sainte-Agathe-des-Monts, 5 sept. 1913, vendredi, à l'hôtel Lallier, à 2 hrs. de l'après-midi; A Sainte-Adèle, 6 sept. 1913, samedi, à l'hôtel Aubert, à 2 hrs. de l'après-midi; Dans la soirée de chacun de ces jours, vers 8 hrs, aura lieu une série de conférences illustrées sur le convoi agricole. Des explications seront aussi données sur les animaux de race pure et certaines machines agricoles qui seront sur ce convoi.

Nos députés, les honorables MM. Bruno Nantel et Jean Prévost, ont été invités et il est probable qu'ils adresseront la parole. Dans l'après-midi et la soirée M. A.-L. Gareau procèdera à l'enregistrement des pouliches ardennaises croisées et de race pure ardennaise. Cet enregistrement est gratuit. Tout le monde est invité à assister à cette exposition et à ces conférences. Les dames sont admises. Il y aura cinq conférences du gouvernement de Québec, entre autres: MM. M.-E. Da laire, A.-L. Gareau, Dr Dault, M. V. A. Paquet, de l'École d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, etc., etc.

AVEC Un Dollar vous ouvrez un Compte d'Épargne "Débutants Hypothécaire". Payez quand et comme vous voulez. N'acceptez plus 3% — Doublez votre revenu — C'est doubler votre richesse. Actif \$3,000,000.00 Livret mailé gratis à n'importe quelle adresse. MARCIU TRUST CO. LIMITED MONTREAL

Sainte-Thérèse de Blainville

Quelques notes historiques. -- Programme du congrès eucharistique qui s'y tiendra les 12, 13 et 14 septembre prochain.

Dans quelques semaines, le village de Sainte-Thérèse de Blainville sera le théâtre de grandes manifestations eucharistiques. C'est là, comme l'annonçait il y a quelque temps Mgr de Montréal, que se tiendra le premier congrès régional du diocèse de Montréal, le premier congrès de ce genre au Canada. Il est bon, à cette occasion, de connaître un peu l'histoire de cet important village, de dire quelques mots de sa prospérité actuelle et de publier le programme de ce congrès régional du 12 septembre prochain.

Nous puissions les notes historiques suivantes dans un article publié dans la Presse du 23 août:

I — SAINTE-THERÈSE AUTREFOIS

Sainte-Thérèse faisait partie, autrefois, de la grande seigneurie des Mille-Isles, concédée en 1683 par l'intendant de Meules à M. Sidrac Dugadé. Ce dernier, capitaine dans le régiment de Carignan, commanda les milices canadiennes, sous M. de la Barre et le marquis de Denonville son successeur, dans les malheureuses expéditions contre les Iroquois. Aussi laissait-on inculte son vaste domaine. Il est peu probable même qu'il ait soupçonné les fertiles plaines qu'arrosent aujourd'hui la rivière aux Chiens et la rivière Cachée: Il mourut en 1688. Vingt-cinq ans plus tard, en 1714, sous l'administration active et intelligente de M. de Vaudreuil, sa seigneurie agrandie était de nouveau concédée à ses deux filles, Suzanne et Marie-Thérèse. Suzanne se maria à Jean Petit et céda à sa fille, mariée à M. Dumont, une partie de la seigneurie des Mille-Isles, ce qui constitue la paroisse de Saint-Eustache.

A Marie-Thérèse, qu'épousa Charles-Gaspard Piot de l'Angloiserie, vint échoir l'autre partie, qui constitue Sainte-Thérèse. Cette dame de l'Angloiserie montra beaucoup d'activité, et fit elle-même les premières concessions sur la rivière des Mille-Isles. Elle avait même donné son prénom à la grande côte et à la petite rivière qui porte aujourd'hui le nom peu poétique de rivière aux Chiens. Seul son nom, Thérèse, resta au village. On y ajouta celui de Blainville. En voici la raison: La fille de Madame Piot de l'Angloiserie avait épousé J.-B. Cloron de Blainville, militaire distingué, mort vers 1756, des suites de blessures reçues pendant la guerre de sept ans. Sainte-Thérèse de Blainville; ce nom rappelle donc celui de la deuxième seigneurie ou même temps que celui du 3ème seigneur, d'une partie de la seigneurie des Mille-Isles.

Les premières concessions se firent vers 1740 et les premiers sur les actes publiés, sont: Jean Charbonneau, Levert, Lemoine, Maillet; Marie, Venne, Ouimet, Beauchamp, Desjardins, Labonté, etc. Le progrès fut rapide car dès 1768 on concéda jusqu'à des rangs les plus éloignés, à la famille Hébert Lecomte, par exemple, dans la côte Cachée.

M. de Blainville n'eut pas de fils. Ses deux filles épousèrent l'une Marie-Hugues, Hertel Chambly, l'autre Jacques-Noël Lamoignon. La seigneurie de Blainville se sépara ainsi entre ces deux messieurs. Ce sont eux qui envoyèrent en 1785 une requête à l'évêque de Québec, Mgr d'Églis, demandant l'érection d'une paroisse. On commença sans tarder la construction d'un presbytère, dont l'étage supérieur servirait de chapelle. M. le curé Paréault, de Saint-Eustache, surveillait les travaux. La construction, située sur la terre d'un nommé Pierre Cadioux aux environs de la rivière aux Chiens, avait 36 pieds sur 32. Elle coûta environ \$500. Dès le 15 octobre 1789, les travaux étaient achevés et la chapelle servait au culte. La paroisse était érigée et M. Hébert en devenait le premier curé.

Les deux seigneurs nommés plus haut morcelèrent à leur tour leur domaine. C'est ainsi que la partie sud de la paroisse échoit à M. Lacroix, lequel vendit à M. Monk, seigneur actuel de cette même partie. La partie nord de la paroisse devint la propriété de M. Closs lequel à son tour la céda au seigneur actuel M. Morris. Le centre, c'est-à-dire tout le village d'aujourd'hui, passa à M. Turgeon. C'est lui, sans doute, qui lui-même son nom à la rue du village actuel, qui conduit à la gare du Pacifique. Tous ces seigneurs avaient leurs moulins: on en comptait six autrefois. Deux, non loin du village, appartenant au seigneur Monk. L'un existe encore; c'est le petit moulin Gagnon.

Deux autres étaient bâtis dans le sud de la paroisse; l'un sur la terre actuelle de M. Kimp ton, l'autre chez M. Filion. Ce dernier, moulin à vent bâti en pierre, était encore il y a quelques années l'objet de fréquentes visites, comme le prouvaient les inscriptions nombreuses qui couvraient ses murs décrépités.

Hélas! aujourd'hui, ses grandes ailes ne tournent plus et ses murs même n'ont pas trouvé grâce devant la pioche du démolisseur. La côte Nord avait aussi ses moulins; l'un au fond des bois, dans un profond ravin, s'est tu depuis nombre d'années. De l'autre, celui du seigneur Morris, il ne reste pas une pierre pour ou dire où il a vécu.

Dans une paroisse naissante les moulins sont presque les seules sources de vie. Jusqu'en 1816, Sainte-Thérèse n'en eut pas d'autres. Cette année-là fait époque dans les annales de la paroisse et du collège. M. Ducharme, était promu alors à la cure de Sainte-Thérèse. M. Hébert, avait été curé de 1789 à 1792. M. Arsenault, de 1792 à 1802. M. Taschereau, de 1802 à 1809. M. Lajus, de 1809 à 1814. M. Bessier, de 1814 à 1816. M. Ducharme qui remplaça ce dernier, occupa ce poste jusqu'en 1849; il était le sixième curé. Sainte-Thérèse lui doit deux écoles, son collège classique ouvert en 1825, au presbytère, continué au vieux collège jaune et dans le grand collège que l'incendie détruisit en 1881. En 1849, M. Duquet, lui succéda. C'est lui qui attira dans la paroisse les sœurs de la Congrégation et contribua largement à la fondation de leur convent. En 1857, M. Louis Dagenais, comme ses deux prédécesseurs, supérieur du collège et curé de la paroisse, continua leur œuvre. Il manquait encore à la paroisse un hospice pour loger les vieillards et les orphelins. Ce fut l'œuvre du bon M. Charlebois, curé de 1868 à 1892.

Celui que la Providence a enlevé d'une façon si tragique en 1911, M. Vaillancourt, fut remplacé à cette date par M. le chanoine Jamin, alors supérieur du collège. Mgr l'archevêque de Montréal, dans sa lettre annonçant le congrès régional de Sainte-Thérèse, vantait le zèle de M. le chanoine Jamin. Sainte-Thérèse lui est redevable d'une école ménagère tenue par les sœurs de la Congrégation et qui a déjà donné des résultats appréciables, et d'un jardin d'enfance où les plus petits apprennent à lire, à écrire, à s'amuser chrétiennement sous les regards des sœurs de la Providence.

II — SAINTE-THERÈSE AUJOURD'HUI

Sainte-Thérèse qui comptait 1500 âmes il y a 60 ans, a une population aujourd'hui de plus de 4,000 âmes. Un beau, grand collège avec cours classiques et commercial donne l'instruction, chaque année, à 400 enfants; 30 professeurs, la plupart frères, se dévouent à cette grande œuvre de la formation de la jeunesse.

Non loin du collège, s'élève l'hospice Drapeau. Là 15 religieuses de la Providence dorment leur soir à 32 vieillards, 29 orphelins, et 14 malades. Les sœurs de la Congrégation, établies à Sainte-Thérèse depuis 1848, continuent toujours avec succès l'œuvre de l'éducation des jeunes filles. Elles reçoivent chaque année près de 300 enfants.

L'école des garçons est aux soins des frères de Saint-Gabriel. L'an passé plus de 200 élèves suivaient les cours. Sainte-Thérèse est riche aussi en belles constructions. L'église, une des plus remarquables de la région, avec sa flèche élancée et sa vaste nef, le collège aux lignes architecturales si sévères et si pures, les maisons Dubois, Desjardins, Deschambault, Kimp ton, le vieux castel Morris, contribuent à donner au village un air de propreté et d'aisance peu communs.

Il y a à Sainte-Thérèse 3 manufactures de pianos. La plus ancienne est celle de M. Lepage; elle date de 1892. Elle emploie de 30 à 35 hommes et livre au commerce près de 12 pianos par semaine. Le salaire qu'elle paie à ses employés se chiffre à près de \$25,000 par année. Depuis 1898 MM. Quidoz et Sénéchal donnent de l'ouvrage à 50 ouvriers et livrent chaque jour 3 pianos, payant annuellement des salaires pour \$40,000.

La manufacture Willis et Cie est la plus considérable, 125 hommes y sont employés, et quoiqu'elle ne soit établie depuis quelques années elle fabrique par jour 7 ou 8 pianos. Cette année même elle agrandit son local et espère bientôt doubler le nombre de ses employés. Elle débourse en salaire pour ses ouvriers \$75,000 chaque année.

Sainte-Thérèse a aussi une manufacture de meubles: c'est la « Dominion Furniture Co. ». Elle est la propriété d'un syndicat dont M. Charles Langlois, de Montréal, est le président. Chaque jour elle expédie dans toutes les parties de la province 2 ou 3 wagons de marchandises. Fondée en 1902, et déboursant en salaires chaque année \$40,000, elle donne de l'ouvrage à plus de 100 hommes.

Sainte-Thérèse possède enfin une manufacture de ciment, propriété de M. Hognes, et 3 briqueteries, dont l'une a plus de 30 ans d'existence.

III — SAINTE-THERÈSE ET LE CONGRÈS

Le congrès s'annonce splendide. On voit déjà se dresser partout dans le village des charpentiers gantés, que recouvrent bientôt de riches draperies. Ce sont des reposoirs, des arches, des baldaquins, dressés d'après les plans de l'architecte Alphonse Venne, de Montréal. Des décorations en sont confiées à la compagnie des Arts et Métiers, de Montréal. Depuis plusieurs semaines, de non-brux comités travaillent pour rendre aussi belles que possible ces fêtes en l'honneur de l'Eucharistie.

Son influence

M. William Himsforth, assistant sous-ministre du revenu de l'intérieur, a été promu sous-ministre à la place de M. Gerald...

Nouvelles de St. Jérôme

Nous recevons à la dernière minute une seconde lettre de M. J.-W. Simard, secrétaire-trésorier de la compagnie Contractors Limited.

Mlle Drouin est morte le 24 du courant, à l'âge de 22 ans, de phthisie pulmonaire. Ses obsèques ont eu lieu mardi.

Roper a-t-il été soudoyé?

L'Honorable M. Lemieux fait connaître ses dernières tentatives de centralisation.

Un autre exemple des tendances centralisatrices de l'administration nous a été donné ces jours derniers. Ce sont les attaques portées contre l'hon. Rodolphe Lemieux par le commandant Roper...

Mais il y a dans toute cette affaire de curieux détails. D'après le commandant Roper, le mémoire aurait été composé en août et septembre 1911 et remis à l'amiral Kingsmill le 20 septembre...

Cependant il fit des recherches et découvrit les circonstances singulières dans lesquelles eut lieu la critique du gouvernement libéral...

Le commandant Roper écrivit alors à ce propos à M. Lemieux une lettre fort impertinente qu'il destinait sans doute à la publication.

Bien entendu, l'ex-ministre des affaires navales canadiennes ne se souciait pas d'entrer en controverse avec son ancien employé, et plutôt la lettre du commandant Roper fut envoyée à la presse conservatrice et publiée avec un grand fracas.

Enfin, on demandait des soumissions pour la construction au Canada d'un embryon de flotte qui devait entraîner une dépense de plus de \$11,000,000.

Lorsque l'hon. M. Lemieux mit en doute l'existence de ce mémoire qu'il déclarait n'avoir jamais vu et dont il avait jamais entendu parler, l'hon. M. Hazen admit que ce rapport avait été envoyé à l'amiral Kingsmill par le commandant Roper...

Un fait intéressant à noter, c'est que, peu après l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, le commandant Roper qui se considérait assez haut placé parmi les officiers du service naval pour critiquer la manière d'agir de son patron — le gouvernement canadien — sollicita l'humble poste de maître du hâvre à Montréal, et ne réussit pas à l'obtenir.

Un phonographe Edison d'occasion avec un magnifique répertoire, sont en vente à la librairie Prévost. Prix très bas.

La Compagnie de papier Rolland a besoin immédiatement de 40 filles. S'adresser aux usines de Saint-Adèle.

Affaires municipales

La découverte que nous avons faite d'une soumission de \$19,000 concernant les travaux de notre installation électrique, a causé dans la ville une sensation facile à comprendre.

On se demande avec raison pourquoi la soumission de M. Granger n'a pas été communiquée au conseil au cours d'une séance publique, pourquoi ne l'a-t-on pas fait inscrire dans le registre des délibérations du conseil, pourquoi l'actuel conseil n'a-t-il pas discuté publiquement et pourquoi, enfin, on n'a pas pu conclure un contrat de \$23,500 plus \$4,000 de matériaux?

C'est publiquement que notre conseil doit débattre sur les questions qui intéressent la chose publique. C'est au grand jour, devant le peuple, qu'il a le droit d'assister à des séances du conseil, que nos citoyens doivent discuter sur ce qui regarde l'administration municipale.

Cela est vrai surtout quand il s'agit de prendre en considération une chose aussi importante qu'une soumission de \$19,000! On nous a dit que le maire avait communiqué ladite soumission aux membres du conseil réunis en comité.

Mais, alors, la faute commise retombe sur tous les épaules aussi bien que sur le maire. Car, enfin, pourquoi ce huis-clos?

La soumission de M. Granger était adressée au conseil municipal de la ville de Saint-Jérôme, elle aurait dû être officiellement communiquée à ce conseil à l'une de ses séances publiques pour y être prise en considération.

Pourquoi ne l'a-t-on pas fait? Encore une fois, pourquoi avoir disposé, à huis-clos, d'une aussi importante affaire? Pourquoi, sans que le public ait été mis au courant, le conseil a-t-il pu parier une soumission de \$19,000 pour en accepter une autre de \$23,500 plus \$4,000 de matériaux?

Pourquoi, aussi, avoir accordé un contrat à un chiffré aussi élevé, quand le coût approximatif des travaux à faire, d'après MM. Sarveyer et Frigon, ingénieurs de la ville, n'était que de \$18,700?

Notre critique, croyons nous, est bien fondée. D'un autre côté, nous ne sommes pas prêts à approuver l'attitude de quelques citoyens qui voudraient prendre un bref d'injonction pour arrêter les travaux commencés par la Maison-Neuve Contracting Coy.

Nous soucions avant tout de l'intérêt général de la ville, nous croyons qu'il vaut mieux que ces travaux soient terminés au plus tôt. Le contrat conclu n'est pas faux, et la manière dont il a été conclu constitue un acte de mauvaise administration, soit. Toutefois, il a été légalement conclu, et nous regretterions que l'on intervînt pour attaquer ce contrat et chercher à arrêter les travaux.

Au nom du véritable intérêt de Saint-Jérôme dont les rues sont plongées dans la plus complète obscurité et à qui la municipalisation coûte assez cher, nous demandons à nos concitoyens de ne pas accroître nos misères et de ne pas compliquer davantage l'imbroglio municipal.

— M. Alexandre Doré a été l'heureux gagnant d'une superbe couteillerie à la maison J.-D. Gray. M. Doré s'y est acheté pour 12 dollars avait eu en retour quatre chefs dont l'une ouvrait le cadenas de la boîte enfonçant la couteillerie. 50 dollars ont été offerts à M. Doré pour son cadeau mais l'offre a été refusée.

Une a-t-elle couteillerie est encore à gagner. Avis au public. Venez essayer votre chance. Un achat de \$3.00 est suffisant pour gagner, si vous avez la bonne chance.

— La rentrée des élèves au collège commercial de Saint-Jérôme aura lieu le 4 septembre pour les pensionnaires, et le 5 pour les externes. Au concert les élèves externes rentreront le 2 septembre et les pensionnaires le 3.

— M. Aubry, autre fois de Saint-Jérôme, et maintenant de San Diego, Californie, était ici cette semaine.

— M. Alexandre Doré a été l'heureux gagnant d'une superbe couteillerie à la maison J.-D. Gray. M. Doré s'y est acheté pour 12 dollars avait eu en retour quatre chefs dont l'une ouvrait le cadenas de la boîte enfonçant la couteillerie. 50 dollars ont été offerts à M. Doré pour son cadeau mais l'offre a été refusée.

— La rentrée des élèves au collège commercial de Saint-Jérôme aura lieu le 4 septembre pour les pensionnaires, et le 5 pour les externes. Au concert les élèves externes rentreront le 2 septembre et les pensionnaires le 3.

— M. Aubry, autre fois de Saint-Jérôme, et maintenant de San Diego, Californie, était ici cette semaine.

— M. Alexandre Doré a été l'heureux gagnant d'une superbe couteillerie à la maison J.-D. Gray. M. Doré s'y est acheté pour 12 dollars avait eu en retour quatre chefs dont l'une ouvrait le cadenas de la boîte enfonçant la couteillerie. 50 dollars ont été offerts à M. Doré pour son cadeau mais l'offre a été refusée.

— La rentrée des élèves au collège commercial de Saint-Jérôme aura lieu le 4 septembre pour les pensionnaires, et le 5 pour les externes. Au concert les élèves externes rentreront le 2 septembre et les pensionnaires le 3.

— M. Aubry, autre fois de Saint-Jérôme, et maintenant de San Diego, Californie, était ici cette semaine.

— M. Alexandre Doré a été l'heureux gagnant d'une superbe couteillerie à la maison J.-D. Gray. M. Doré s'y est acheté pour 12 dollars avait eu en retour quatre chefs dont l'une ouvrait le cadenas de la boîte enfonçant la couteillerie. 50 dollars ont été offerts à M. Doré pour son cadeau mais l'offre a été refusée.

Docteur Philippe Demers Chirurgien - Dentiste. Angle des rues Sainte-Anne et Saint-Louis, En face de l'hôtel Beaulieu, SAINT-JEROME, P. Q.

Cour Supérieure. Province de Québec, District de Terrebonne, No. 43. Dame Vitaline Labelle, épouse commune en biens de Stanislas Cardinal, maître de pension de la paroisse de Brébeuf, district de Terrebonne.

Cour de Circuit. Province de Québec, District de Terrebonne, No. 3787. Cyrille Laurin, des cité et district de Montréal, courtier d'assurance, Demandeur.

Cour de Circuit. Province de Québec, District de Terrebonne, No. 3787. Thomas Barns, autrefois du village de Grenville, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, boucher, maintenant de la province de l'Alberta, Défendeur.

Cour de Circuit. Province de Québec, District de Terrebonne, No. 3787. G. F. CALDER, Sous-greffier de la cour de circuit. L.-L. Legault, Procureur du demandeur.

Cour de Circuit. Province de Québec, District de Terrebonne, No. 3787. Nante et Rochon, Procureurs de la demanderesse. Dans la Cour supérieure, province de Québec, district de Terrebonne, No. 57. — Dame Victoria Cousineau, de la paroisse de Saint-Casimir, commune en biens de Martial Lablanc, ex-épouse commune en biens de Martial Lablanc, ex-cultivateur du même lieu et maintenant absent en lieux inconnus, demanderesse; vs. ledit Martial Lablanc. Une action en séparation de corps et de biens a été instituée le 19 août 1913.

Cour de Circuit. Province de Québec, District de Terrebonne, No. 3787. Nante et Rochon, Procureurs de la demanderesse. Dans la Cour supérieure, province de Québec, district de Terrebonne, No. 57. — Dame Victoria Cousineau, de la paroisse de Saint-Casimir, commune en biens de Martial Lablanc, ex-épouse commune en biens de Martial Lablanc, ex-cultivateur du même lieu et maintenant absent en lieux inconnus, demanderesse; vs. ledit Martial Lablanc. Une action en séparation de corps et de biens a été instituée le 19 août 1913.

Cour de Circuit. Province de Québec, District de Terrebonne, No. 3787. Nante et Rochon, Procureurs de la demanderesse. Dans la Cour supérieure, province de Québec, district de Terrebonne, No. 57. — Dame Victoria Cousineau, de la paroisse de Saint-Casimir, commune en biens de Martial Lablanc, ex-épouse commune en biens de Martial Lablanc, ex-cultivateur du même lieu et maintenant absent en lieux inconnus, demanderesse; vs. ledit Martial Lablanc. Une action en séparation de corps et de biens a été instituée le 19 août 1913.

Cour de Circuit. Province de Québec, District de Terrebonne, No. 3787. Nante et Rochon, Procureurs de la demanderesse. Dans la Cour supérieure, province de Québec, district de Terrebonne, No. 57. — Dame Victoria Cousineau, de la paroisse de Saint-Casimir, commune en biens de Martial Lablanc, ex-épouse commune en biens de Martial Lablanc, ex-cultivateur du même lieu et maintenant absent en lieux inconnus, demanderesse; vs. ledit Martial Lablanc. Une action en séparation de corps et de biens a été instituée le 19 août 1913.

Cour de Circuit. Province de Québec, District de Terrebonne, No. 3787. Nante et Rochon, Procureurs de la demanderesse. Dans la Cour supérieure, province de Québec, district de Terrebonne, No. 57. — Dame Victoria Cousineau, de la paroisse de Saint-Casimir, commune en biens de Martial Lablanc, ex-épouse commune en biens de Martial Lablanc, ex-cultivateur du même lieu et maintenant absent en lieux inconnus, demanderesse; vs. ledit Martial Lablanc. Une action en séparation de corps et de biens a été instituée le 19 août 1913.

LE PLUS CELEBRE DES VINS TONIQUES ET APERITIFS FRANÇAIS. DUBONNET. Il n'y a qu'un véritable "DUBONNET". Un nom seulement sur la bouteille "DUBONNET". Méfiez-vous des imitations. L. CHAPUT, FILS & CIE LIMITEE. Agents pour le Canada, Montréal.

Contre la Migraine. et ses intolérables souffrances, employez le spécifique favori de la Profession Médicale — les POUDRES NERVINES de MATHIEU. Exemptes d'Opium, de Morphine, et autres drogues dangereuses. Elles combattent la migraine et combattent l'État Nerveux. Recommandées contre Maux de Tête, Névralgie, Fatigue, État Nerveux. 25 Cents la boîte de 18 Poudres. En vente partout. Les RHUMES D'ETE sont les plus dangereux, évitez-en les conséquences souvent fatales, en prenant SIROP MATHIEU au Goudron, à l'Huile de Foie de Morue et autres Extraits Médicinaux. MÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS. CIE J. L. MATHIEU, PROPRIÉTAIRE, SUDBURY, P. Q.

LE REIN, MAITRE DE LA DESTINÉE. M. Philippe Bois, de Fall River, Mass., ayant souffert des reins, écrit une longue lettre au sujet des PILULES MORO



M. PHILIPPE BOIS 553 rue Rodman, Fall River, Mass.

Nous ne saurions le dire trop souvent aux hommes qui travaillent à des ouvrages demandant beaucoup d'énergie et de dépense de vigueur: Veillez à votre rein! Le rein est le maître de la destinée; c'est de lui que dépend l'état de la santé. Ses fonctions sont capitales. Les reins servent à filtrer le sang des déchets qui l'envahissent et s'ils ne fonctionnent pas bien, le sang empoisonné amène promptement la mort de la cellule qui est l'élément primordial du corps humain. Le globe sanguin étant malade ne peut assimiler l'albumine fournie par la digestion et les reins se surmènent pour absorber cette albumine. L'inflammation prend immédiatement dans la vessie, l'urine est fréquente, abondante, brûlante, douloureuse au passage. Le malade éprouve des crampes, fourmillements, démangeaisons dans les doigts, saignements du nez, bourdonnements d'oreilles et surdité passagère, enflure des chevilles et des jambes; maux de tête, haleine courte, troubles de la respiration et de la circulation, palpitations, troubles de la vue, nauges et points noirs devant les yeux. L'albumine étant une matière visqueuse, peut finir par coller et obstruer complètement le tamis rénal et alors c'est l'urémie, l'intoxication du sang qui peut être fatale.

Avant d'en arriver à cet état, il faut prendre les Pilules Moro, se soumettre à un traitement complet et régénérer les globules sanguins qui donnent à la cellule le pouvoir d'assimiler l'albumine. Ainsi traitées, les cellules tarées sont définitivement revivifiées et le rein fortifié est amené à accomplir convenablement sa fonction.

Voici l'exemple d'une guérison opérée par les Pilules Moro.

COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal. Messieurs, Bien que je n'aie pas eu l'avantage de vous consulter et que j'aie pris de moi-même les Pilules Moro, sur les conseils de quelques-uns de mes amis et après avoir lu dans les journaux tant de témoignages de personnes si cela vous plaît. — PHILIPPE BOIS, 553 gaëries, je suis tellement heureux de la

CONSULTATIONS GRATUITES. — Il est à souhaiter que tous les hommes malades viennent voir les médecins de la Compagnie Médicale Moro ou leur écrivent, s'ils ne peuvent se rendre à leurs bureaux. Chaque malade pourrait être ainsi assuré que son cas, soumis à des médecins qui soignent spécialement les hommes depuis des années, serait traité immédiatement d'une façon appropriée et que sa guérison serait par conséquent plus rapide. Les bureaux des Médecins de la Compagnie Médicale Moro, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, les mardi et samedi, et jusqu'à 6 heures les autres jours. Toutes les consultations sont gratuites. Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées à: COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

merveilleuse guérison que j'ai obtenue avec ces bonnes pilules, que je ne veux pas manquer de vous remercier et de vous autoriser à faire de ce certificat l'usage que vous jugerez bon d'en faire. Je crois remplir un devoir envers mes concitoyens qui souffrent en rendant un témoignage public à l'excellence de ce remède.

J'ai beaucoup souffert du mal de reins, de points dans le côté et dans le dos. De fait, je ne pouvais plus me coucher ni me plier sans augmenter mes douleurs. Mes urines étaient épaisses, troubles et foncees; mon estomac était dérangé; la digestion ne se faisait pas bien ou avec des ballonnements, des aigreurs ou de la constipation, avec des renvois incessants. Mon appétit était inconstant: tantôt je mangeais trop, et tantôt pas assez, j'étais attiré vers les crudités, les acides qui empraient sensiblement mon état. Durant toute cette période, j'ai perdu beaucoup de temps et d'argent. J'étais obligé d'abandonner mon ouvrage et j'étais tellement maigre que je faisais pitié; j'avais perdu trente-cinq livres et tout le monde pensait bien que je marchais à grands pas dans la voie de la consomption. Les médecines de toutes espèces que je prenais me coûtaient excessivement cher et n'amélioraient en rien ma santé.

J'étais absolument désespéré et finalement je laissai à la médecine et les remèdes pour me confier uniquement aux Pilules Moro dont tout le monde disait tant de bien. Je me suis immédiatement aperçu d'un changement notable dans mon état, les symptômes inquiétants ont d'abord disparu, puis j'ai ressenti un bien-être général, prélude du rétablissement complet. Mon estomac, mes intestins ont commencé à fonctionner régulièrement, puis l'appétit est revenu et avec l'appétit la bonne humeur. Enfin le sang a repris de la force, de la vitalité, le teint s'est amélioré et éclairci, la souplesse des membres et la vigueur des muscles ont reparu, je me suis senti plus fort, de jour en jour je me sentais plus apte à accomplir mon travail quotidien que j'ai pu reprendre régulièrement. Enfin, dernier indice de rétablissement, j'ai commencé à engraisser et à regagner mon poids normal.

Maintenant, je me porte à merveille, je travaille constamment aussi fort que jamais et de longtempes je n'ai pas perdu une seule journée. J'ai pris douze boîtes de Pilules Moro seulement; mais j'en prendrai encore, car je crois que c'est la meilleure protection contre toute espèce de maladie dont l'état des reins est l'origine.

Voilà ce que j'avais à vous dire en vous remerciant et vous pouvez publier ma lettre si cela vous plaît. — PHILIPPE BOIS, 553 gaëries, je suis tellement heureux de la

L'IMPRIMERIE DE L'AVENIR DU NORD se charge d'exécuter, à des prix raisonnables, tous les travaux d'impression qu'on voudra bien lui confier. Les commandes par la poste reçoivent une attention spéciale. Les plus importantes maisons de commerce et les banques de Saint-Jérôme sont au nombre de nos fidèles clients. Suivez leur exemple. Vous y aurez profit. Ne l'oubliez pas.

Radon est le déplaçateur qu'on devrait employer et des milliers de femmes satisfaites sont là pour le dire. C'est un remède absolument sûr, scientifiquement préparé et parfaitement éprouvé contre les POILS FOLÈTES. EL-RADON ne fait pas qu'AGIR INSTANTANÉMENT PARTOUT OU ON L'APPLIQUE, mais il laisse la plus belle peau, douce et nette. PRIX \$1.00 LA BOUTEILLE DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES OU DIRECTEMENT DE. The Lyman Bros. Co., Ltd., Toronto—Distributeurs au Canada. Demandez une brochure d'informations précieuses, envoyée gratis. Phlébotomie Mfg. Co., 375, 28 St., N.Y.

GRATIS! GRATIS! Durant le mois de septembre 1913 nous donnerons avec la prime régulière à tous ceux qui renverront un (1) douzaine de sacs vides de farine, préparés XXX de 6 livres, un calen en nickel, et pour trois (3) douzaines de sacs de 6 livres, un bal à fruits en verre coloré avec pied. BRODIE & HARVEY, 14 rue Bleury, MONTRÉAL.

SANTAL MIDY 48 HEURES les médicaments qui exigent autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opales et les injections.

En face du pont de QUEBEC. "Pontville" Ville d'avenir dont les lots à bâtir assureront de grands bénéfices aux acheteurs actuels. Acrez demandés partout. La Cie Ste-Foy Limitée, 83 RUE DU PONT, QUEBEC, P. Q.

Province de Québec, District de Terrebonne, No. 3785. La Corporation du township de Gore, corps politique et incorporé ayant sa principale place d'affaires à Lakefield, dans ledit township de Gore, dans le comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, Demanderesse, vs. Andrew Carruthers, autrefois dudit township de Gore, maintenant de lieux inconnus, Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les mois. Lachute, 21 août 1913. G. F. CALDER, Sous-greffier de la Cour de circuit. L.-L. Legault, Procureur de la demanderesse.

Sainte-Agathe

— Deux familles respectables viennent d'être plongées dans le veuil à quelques jours d'intervalle.
 Mme Joseph Vannier, fille de M. Eusèbe Leroux, rentier, de Saint-Jérôme, mourut vendredi dernier, après trois jours de maladie succédant à un accès de fièvre. Elle était âgée de 72 ans, laissant cinq petits enfants, dont un nouveau-né, à son mari éploré.
 Ses funérailles ont eu lieu lundi matin, au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis de la famille.

— Ce matin, une autre femme, jeune encore et mère de onze enfants, était portée en terre. C'était Mme Joseph Gascon, née Azilda Piché morte après quelques heures de maladie. En dépit de la mauvaise température, une foule imposante escortait le corbillard. A côté du cercueil reposaient les restes d'un enfant mort en naissant.
 Ces deux mortalités presque soudaines ont causé toute une sensation parmi notre population.
 Nos sympathies à ces familles si éprouvées.

— Il pleut beaucoup depuis quelques jours; cette pluie est venue un peu tard, surtout pour le foin et les pommes de terre, tout de même elle sera profitable au grain, pourvu que les caractères du ciel modèrent bientôt leurs épanchements trop abondants.

— La population de Sainte-Agathe se réjouit à la pensée que MM. L.-E. Parent et A. Chevalier, dont les scieries ont été incendiées la semaine dernière, vont les reconstruire immédiatement.

— Notre village va avoir ses chemins macadamisés; un règlement a été passé à cet effet et le conseil a décidé d'emprunter l'argent nécessaire et d'acheter les machines requises pour ces travaux. L'ingénieur du gouvernement provincial a calculé que le coût du macadamage serait un peu moins de six mille piastres par mille.
 Il y a dix milles de chemin à faire.

Dr HENRI DORVAL

Spécialiste pour les yeux, les oreilles, le nez et la gorge, (LUNETTES)
 Des hôpitaux de Vienne et de Berlin, Ex-monteur interne d'ophtalmologie de l'Hôtel-Dieu de Paris, assistant à Nazareth.
 Sera à Saint-Jérôme, au Château Larose, les 1er et 3ème dimanche de chaque mois, de 11 h. à midi et de 2 à 4 h.
 451, rue Saint-Denis - - - - - Montréal

Ecole technique

de Montréal

70, rue Sherbrooke Ouest

Rentrée 1913-1914

COURS DU JOUR
 Préparation théorique et pratique à tous les carrières industrielles.
 Réouverture des classes le 8 septembre 1913.
 Grandes facilités d'admission.
 Pour inscription et renseignements, s'adresser au Secrétaire de la direction.

J.-M. DORION, agent général pour la Union Assurance Society, (A. D. 1714) actif \$23,500,000, dépôt au Canada \$425,000, pour garantir les pertes causées par le feu, est à Saint-Jérôme toutes les semaines

Nos. Dents
 Sont très belles et les meilleures. Elles sont naturelles, insubstituable. GARANTIES. Grande satisfaction à tous.
Institut Dentaire Franco-Américain (INCORPORÉ)
 162, rue Saint-Denis, Montréal

Banque des Marchands

DU CANADA
 FONDÉE EN 1864 PAR CHARTRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
 Capital versé..... \$ 6,747,680
 Fonds de réserve..... 6,559,478
 Total des dépôts..... 63,494,580
 Total de l'actif..... 84,116,907

Cette institution est une des banques les plus anciennes et les mieux connues du Canada.
 Ayant 195 succursales réparties entre Halifax et Victoria, et des correspondants dans toutes les autres localités, elle offre des avantages exceptionnels pour la collection et l'échange.
 Argent prêté aux cultivateurs à des taux raisonnables.
 Billets de vente négociés aux conditions les plus avantageuses.
Departement d'Epargne
 On y reçoit des dépôts de \$1.00 en montant et l'intérêt est alloué au plus haut taux courant.

SUCCURSALE SAINT-JEROME
J.-N. LORRAIN, Gérant

Quimet & Lesage

Ingénieurs civils
 Arpenteurs Géomètres
 76, rue Saint-Gabriel
 MONTREAL

A louer : Un local pour bureau, situé près de la librairie Prévost, rue Sainte-Julie. S'adresser à M. J.-E. Prévost.

Sirop du Dr Fred Demers pour les enfants

est un trésor pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée, et pour tous les besoins des bébés et enfants. Demandez-le toujours. En vente partout et au dépôt, 309a rue Saint-Denis, Montréal.

U. Lepage,

MARCHAND DE MEUBLES



Constamment en magasin un très beau choix de meubles, tels que : Ameublements (sets) de salon, de salle à manger de chambre à coucher, de cuisine, etc. Lits-corniche Couchettes en fer, Sommier, Meubles de fantaisie Matelas, Oreillers et Lits de plume.

SPECIALITÉS : Réparation de meubles de tous genres. — Encadrement de gravures, etc. LE TOUT A TRÈS BAS PRIX.

167, rue Saint-Georges

Saint-Jérôme

S. G. LAVIOLETTE

Marchand de Ferronnerie, Peintures, Vernis, Faïence, Poterie, etc



Courroies pour moulins de toutes sortes Scies rondes, Coffres-forts, Poêles, Charbon, Horloges
 Poêles en acier Oxford, Chancellor Poêles Royal favorite.
 Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant parfaite satisfaction.
 Assortiment considérable de Montres à des prix défiant toute compétition.
 Lampes électriques de 1ère qualité à 25 cts.
 Dynamite, Poudre à fusil.
S. G. Laviolette
 Coin des rues Ste-Anne et St-Georges

Résidence, 45 Canton St. Phone 1801 W. MANCHESTER, N. H.
 Résidence - - - - - 2138 Manco Phone St. Louis 471
Joseph de Champlain **J. D. H. Globensky**
 MARCHANDS DE LIMITES A BOIS
 AGENTS D'IMMEUBLES ET D'ASSURANCES SUR LA VIE
 Bureau : 62 Saint-Jacques MONTREAL

Contractors Limited Canadien Nord de Québec
 Entrepreneurs
 installations hydrauliques et électriques
 Travaux municipaux
 Trottoirs et Pavages
 Travaux en béton et béton armé
 Construction de moulins,
 Aqueducs, Egoûts,
 etc., etc.
 Main 1824 - Chambre 21
 204, rue Saint-Jacques MONTREAL

J.-C. LAROCQUE
 Tanneur et commerçant de peaux
 Rue Saint-Joseph. SAINT-JEROME

SURVEYER & FRIGON
 INGENIEURS CONSEILS
 INSTALLATIONS HYDROELECTRIQUES
 Expertises, Levés de plans, Estimations et Projets, Rapports techniques et financiers
 56, Beaver Hall Hill MONTREAL

Cachets du Dr Fred Demers
 contre le mal de tête
 Guérison en 5 minutes de tous maux de tête
 Ce sont les seuls vraiment bons. Exiger toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet. En vente partout.
 Dépôt : 309a, rue Saint-Denis, Montréal.

Le Gaulois Le plus grand journal français du matin. Rue Drouot, Paris.
 (France) Directeur, Arthur Meyer. Publie chaque mardi un supplément contenant des correspondances de France et de l'étranger, et, chaque samedi, un supplément littéraire illustré, gratuit pour ses abonnés. Abonnements, Union postale: Gaulois quotidien, un an, \$14.50; Gaulois du Dimanche, seul, un an, \$3.00.

A. - P. LAPLANTE
 Agent d'Assurances
 Fait la collection, la comptabilité et les travaux de clavier.
 16, rue Sainte-Julie Saint-Jérôme, P. Q.

La meilleure politique
 à suivre pour devenir riche, c'est de faire de l'épargne.
 — LA —

Banque d'Hochelega
 prendra soin de vos économies et les fera fructifier.
 Votre argent est toujours à votre disposition; vous pouvez le retirer en tout temps sans avis.
 DIRECTEURS
 J.-A. Vaillancourt, président
 Hon. F.-L. Béique, vice-président
 A. Turcotte, E.-H. Lemay,
 Hon. J.-F. Wilson, Lt.-Col. C.-A. Smart
 A.-A. Larocque
 Beaudry Leman, Surint. des agences
 Capital autorisé . . . \$4,000,000
 Capital payé . . . \$3,000,000
 Fonds de Réserve . . . \$3,000,000

Succursale St-Jérôme
 F. VEZINA, Gérant

EAU MINERALE
ST-LOUIS
 Naturelle, Effervescente, Marque Trèfle Rouge. —
 Chopines, Pintes
 Bouchon de Liège
L. Chapat fils
 & Cie Limitée
 Distributeurs pour le Canada'

J.-E. LEDUC
 MARCHAND-TAILLEUR
 OUVRAGE GARANTI. FAIT RAPIDEMENT. AVEC SOIN ET AVEC GOUT
 Habits, Pardessus de printemps
 d'après les modes les plus nouvelles.
Choix considérable de TWEEDS
 On ne peut trouver mieux même à Montréal
 PRIX RAISONNABLES
 Nouvel édifice construit rue Sainte-Anne, près de la rue Saint-Georges
 Téléphone No. 56 SAINT-JEROME, P. Q.

Voulez-vous faire de l'argent?
 Achetez des terrains et des propriétés à Montréal
Jules d'E. Clément
 Courtier en Immeubles et Assurances
 Chambre 313, Edifice Transportation,
 120, rue Saint-Jacques
 Montréal

Vous louerez nos verres aussitôt que vous les aurez essayés. Vous constaterez qu'ils sont tels que représentés. Nous examinons les yeux de chaque client et nous donnons juste l'article nécessaire. Notre ouvrage donne toujours satisfaction; nos prix sont raisonnables. Si votre vue est défectueuse, allez à
l'Institut d'Optique
 144 Est, rue Ste-Catherine :: MONTREAL
 VOIR ET CONSULTER
Le Spécialiste Beaumier
 Le meilleur de Montréal

EUGÈNE PRÉVOST RODOLPHE BÉDARD
Prévost & Bédard
 Liquidateurs de Faillites
 Règlements promptement effectués
 Suite 506, Edifice Royal Trust
 107, rue Saint-Jacques
 Bell Tél: Main 1056
 MONTREAL

P. SIMARD
 SAINT-JEROME, P. Q.
 La meilleure maison et la plus considérable au nord de Montréal

Epicerie, Grains, Fleur, Fruits

La maison Pierre Simard représente les meilleures marques de

Vins et Liqueurs.

COGNAC
 César Collin, Léo Kémy, Jean Fabert, Hamel Gentibert, Cousin frères, Sonac & Cie, Jean Raïar
 Leveillier, J.-G. Monette & Cie, Hennessy, Martel

WHISKY
 Gouernam and Wort, Club Rye Whiskey, Seagram Rye Whiskey;

LIQUEURS FINES
 Benedictine, Crème de menthe, Cacao, Curaçao, Maraschino, Kirsch, Kummel, Anisette, Grenadine, etc.

Rhum St. Georges, Black Joe
 Scotch John Dewar, Ussher, McArthur, Mountain Dew, Old Mellow,
 Vin Claret : Barton & Guestier, Sauterne.

La Caisse d'Economie des Cantons du Nord
Saint-Jérôme
 Fait toutes sortes de transactions d'argent
 Escompte les billets de commerce et les Billets d'échange
 Fait toutes espèces de collections
 Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique
 Traites des pays étrangers encaissées au taux le plus bas.
 Intérêts alloués sur dépôts.
R. DESCHAMBAULT,
 Gérant

G. - A. LORRAIN
 Agent général d'Assurances
 SEUL SUCCESSION DE FEU
 JOSEPH CORBEIL
 Agence des plus importantes compagnies d'assurances contre le feu du Dominion.
 TÉLÉPHONE BELL No. 58
 110, rue St-Georges, Saint-Jérôme

ELIE MEUNIER
 MANUFACTURIER
 Portes et Chassis, Jalousies, Moulures
 Bois de charpente, Bois préparé, Tournage
 Découpage, &c.
 Ancienne manufacture Limoges, près du moulin à farine de M. Jule Drouin ST-JEROME

HOTEL VICTORIA
 J.-L. PATENAUDE, Prop.
 Liqueurs et cigares de choix. Repas bien préparés et bien servis. — Grandes salles d'échantillons pour commis-voyageurs. — La voiture de l'hôtel se rend au départ et à l'arrivée de tous les trains.
 Rues Labelle et Ste-Anne, SAINT-JEROME

Joseph FORGET
 AVOCAT
 Sainte-Thérèse - - - - - P. Q.

